



Appel à candidature pour inscription au Mastère de Recherche 2 en Protection des Plantes et Environnement Année Universitaire : 2022-2023

Le directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture du **Mastère de Recherche 2 en Protection des Plantes et Environnement (M2-PPE)**.

Ce mastère de 60 crédits, vise à développer les compétences des apprenants dans la résolution des problèmes de protection des plantes au sein des agrosystèmes et à la conception de méthodes de protection innovantes, efficaces et durables. Il leur permet également d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques pour poursuivre des études doctorales dans le domaine de protection des plantes et environnement ou améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études, de recherche. Lors du premier semestre, les candidats suivront 30 crédits d'enseignement, organisés en 6 unités d'enseignement (UE). Le deuxième semestre est consacré à la réalisation d'un stage de recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Ce mastère est destiné aux :

- Ingénieurs Agronomes spécialistes en production végétale et équivalent
- Ingénieurs spécialistes en Phytologie
- Titulaires de licence et d'un M1 de recherche en sciences agronomiques et équivalent.
- Titulaires de Mastère professionnel en sciences agronomiques et équivalent.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou de l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, **avant le 28 juillet 2022**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre ou de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Fiche de renseignement (www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil)
- Curriculum vitae
- Déclaration sur l'honneur déclarant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Copies des diplômes et des relevés de notes des années d'études (baccalauréat et diplômes universitaires).
- Attestations mentionnant des formations complémentaires en langues (si disponible)
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- Trois photos d'identité.
- Copie électronique du dossier de candidature sur CD (identique à la copie papier).

Le Directeur général de l'ISA-CM



Signé:

Pr. Rajouene MAJDOUB

Critères de sélection des étudiants
Mastère de recherche (M2) en Protection des Plantes et Environnement

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

En conformité avec les directives du MERS (Décret n°2012-1227 du 1^{er} août 2012), l'école doctorale adoptera les critères d'admission suivants au titre de l'année universitaire 2022-2023 :

Le candidat doit être titulaire du :

- Diplôme d'Ingénieur Agronome, spécialiste en Production végétale et équivalent
- Diplôme d'Ingénieur en Phytologie
- Diplôme de licence et d'un M1 de recherche en sciences agronomiques et équivalent
- Diplôme de Mastère professionnel en sciences agronomiques et équivalent

Le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Aucune mesure disciplinaire prise à son encontre durant ses études universitaires. Une déclaration sur l'honneur doit être signée et légalisée.
- Un seul redoublement est toléré durant le cycle ingénieur ou le cycle licence + mastère. Le redoublement sera pénalisé dans le calcul du score de sélection des candidats.
- Une seule admission en session de contrôle est tolérée durant son cursus professionnalisant. Le contrôle sera pénalisé dans le calcul du score de sélection des candidats.
- Une moyenne des trois années du cycle ingénieur ≥ 11.0
- Une moyenne des quatre années d'études en régime LMD (licence + mastère de recherche 1) ≥ 12.0 .
- Une moyenne des diplômes de licence et mastère professionnels ≥ 13.5

Le calcul des moyennes des trois (ou 4 années) ne tient pas compte de la note du projet de fin d'études/ mémoire.

Les candidats **sélectionnés sur les critères d'admission** seront classés selon le score de la formule ci-dessous :

Score : moyenne du bac + 3 x moyenne des années d'étude + moyenne des notes (M1) + moyenne des notes (M2) + moyenne des notes (M3) + moyenne de l'anglais + 2 (certificat en langues d'un organisme agréé) - 5 (en cas de session de contrôle) - 7 (en cas de redoublement).

M1, M2 et M3 représentent les moyennes des prérequis à la formation

M1 : Entomologie générale, Mycologie générale et Biochimie

M2 : Malherbologie, Nématologie et Lutte biologique

M3 : Phytopharmacie, Physiologie des insectes et Virologie/bactériologie